

Infolettre Printemps 2024



Après un hiver marqué par des chutes de neige inférieures à la normale, une chaleur printanière hâtive et une glace plus fine qu'à l'habitude, plusieurs d'entre vous ont pu accéder à vos propriétés en bordure de nos lacs plus tôt cette année!

Malheureusement, nos forêts sont devenues plus sèches et la prochaine saison des feux de forêt (d'avril à octobre) risque d'être mouvementée. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le printemps, en particulier lorsque les niveaux de neige sont bas, est une période très dangereuse pour les feux de forêt. Nous sommes certains que la plupart d'entre vous se souviennent du mois de juin enfumé de l'année dernière, et de nombreux responsables estiment que la saison des feux de forêt sera active ce printemps.

Le service de sécurité incendie se concentre actuellement sur la prévention des feux de forêt, veuillez donc SVP consulter la section ci-bas concernant la sécurité incendie et restez attentif aux communications de la municipalité concernant les interdictions de feu et autres mesures de sécurité. De plus, assurez-vous de vérifier le [niveau de risque d'incendie](#) avant de brûler quoi que ce soit sur votre propriété.

POUR VOUS CE PRINTEMPS

ENVIRONNEMENT

*Projet d'aire protégée LTN
Cyanobactéries et qualité de l'eau*

RÉGLEMENTATION

*Vision municipale
Demandes de permis
Infractions à nos règlements
Pollution lumineuse (ciel étoilé)*

MESURES DE SÉCURITÉ

Prévention des feux de forêt

SERVICES AUX CITOYENS

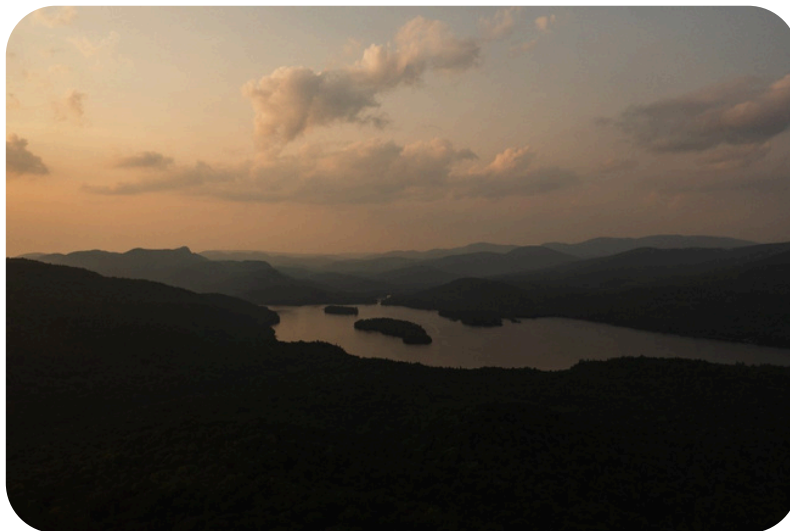
*Guide de bienvenue
Programmes municipaux
Accès aux lacs Tremblant et Bibite
Carte accès Mont-Tremblant
Comité d'histoire*

ÉVÉNEMENTS À VENIR

*Journée de l'environnement
Régate et BBQ*

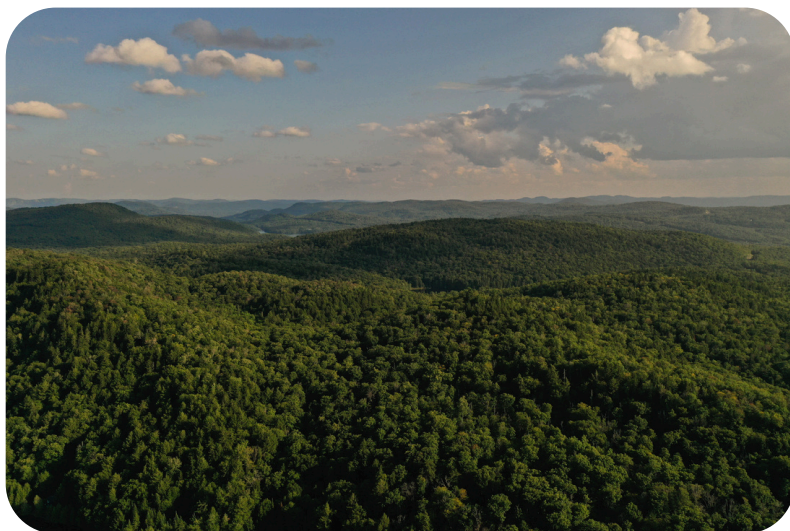
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon la [SOPFEU](#), 50 % des incendies de forêt printaniers sont causés par des citoyen(ne)s près de leur résidence et plusieurs sont causés par des mégots de cigarettes (80 incendies chaque printemps), ce qui a été la cause de l'incendie dans le parc national d'Oka le 30 mars dernier.



Ciel enfumé à Lac-Tremblant-Nord – Été 2023

Sur une note plus positive, notre [projet d'aire protégée](#) a été formellement déposé auprès du ministre de l'Environnement en octobre dernier, accompagné d'une demande formelle de gel sur notre territoire. Nous attendons toujours un retour du ministère, mais nous avons pu discuter de notre projet avec plusieurs élu(e)s de différents paliers de gouvernement et notre initiative a été très bien accueillie et reçoit beaucoup de soutien.



Afin d'accroître la visibilité de notre projet, Barbara McDonald et moi avons présenté le projet aux *Ateliers sur la conservation des milieux naturels 2024* à Québec en avril dernier et nous avons reçu un appui considérable à la suite de notre présentation.

De plus, nous tiendrons cet été la 3e édition de notre **[Journée de l'environnement qui se déroulera le samedi 15 juin prochain à la marina de PLTN](#)** (voir les détails dans la section à cet effet ci-bas).

Lors de l'événement, une consultation publique sera organisée avec des biologistes et des experts en protection de la biodiversité afin de recueillir les commentaires et la vision des citoyen(ne)s sur la protection de notre territoire, ce qui guidera la préparation du plan de conservation rattaché à notre projet de conservation.

Lors de cette journée, une présentation sera également offerte aux citoyen(ne)s sur la qualité de nos lacs, détaillant les résultats des différentes études réalisées au cours des dernières années.

Dans la présente infolettre, une grande partie est consacrée au respect de nos règlements, à la fois à titre de rappel de la part du Conseil et pour vous fournir des informations pertinentes concernant les travaux nécessitant des permis, le type d'infractions que la municipalité a émises et sur l'importance de respecter notre règlement sur la pollution lumineuse (ciel étoilé).

Au fil des ans, nous avons apporté de nombreuses modifications à nos règlements, et la rétroaction de nos citoyen(ne)s est importante pour bien implanter ces changements. Bien que plusieurs de nos règlements soient en place pour des raisons environnementales, que ce soit pour assurer que nous réduisons l'impact visuel des nouvelles constructions ou pour se conformer aux obligations provinciales ou régionales, le respect des règlements municipaux continue d'être un processus exigeant pour notre administration et un irritant pour certains citoyen(ne)s.

Bien que le traitement des demandes de permis puisse parfois prendre un certain temps, l'administration fait tout son possible pour faciliter le processus pour l'ensemble de notre population. Par conséquent, nous demandons à tous et toutes de respecter les règlements en place et les permis qui vous sont accordés.

Avant d'entreprendre les travaux nécessaires à votre projet, si vous avez des questions sur notre réglementation ou sur le processus d'émission de permis, veuillez communiquer avec notre administration.

Au niveau de notre équipe administrative, nous sommes présentement à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour combler le poste de préposé(e) en environnement pour la saison estivale : [Offre d'emploi étudiant – Préposé\(e\) en environnement \(été 2024\)](#)

La municipalité est également à la recherche d'un inspecteur en urbanisme et environnement pour appuyer notre équipe : [Offre d'emploi - Inspecteur en urbanisme et environnement](#)

Si vous connaissez une personne intéressée par un des deux postes, n'hésitez pas à contacter notre administration!

Sur une note plus personnelle, j'ai eu l'honneur, l'automne dernier, d'être élue préfète suppléante de la MRC des Laurentides par les 19 autres municipalités de notre MRC pour travailler avec Marc L'Heureux, préfet depuis plusieurs années. Pour certains d'entre vous, la MRC est une organisation un peu ambiguë, mais celle-ci régit plusieurs aspects de notre région. En plus de recevoir la confiance des autres maires et mairesses, cette opportunité me permettra d'avoir plus d'influence sur les décisions à venir et d'augmenter la visibilité de notre municipalité.

En terminant, je veux prendre le temps de remercier nos citoyen(ne)s!

En date de février dernier, un nombre record d'élus municipaux (800 sur 8000 au Québec) ont démissionné depuis 2021, plusieurs d'entre eux mentionnant des environnements toxiques pour expliquer leur départ. Les décisions du Conseil ne sont pas toujours unanimes, mais la majorité de nos citoyen(ne)s abordent cette divergence d'opinions de manière constructive et positive, ce dont le Conseil et moi-même sommes reconnaissants. J'ai toujours pensé que des opinions divergentes et des discussions animées ne pouvaient que déboucher sur des décisions de qualité, et j'ai le sentiment qu'au sein de notre Conseil et avec notre population, cela continue d'être le cas. Cette approche positive et constructive permet à notre municipalité d'aller de l'avant, d'agir et de continuer à préserver la qualité de vie de notre petite communauté.

En espérant vous voir cet été!

Kim Meyer et votre Conseil



PROJET D'AIRE PROTÉGÉE : AVANCEMENTS ET PROCHAINES ÉTAPES

La municipalité travaille activement sur son projet d'aire protégée, lancé à l'automne 2022. Ce projet vise à renforcer la protection des terres de la Couronne (terres publiques) et municipales contre les menaces telles que l'exploitation forestière et minière. Notre initiative vise également à protéger la riche biodiversité que nous avons sur notre territoire et à renforcer le corridor écologique existant, qui est devenu une zone cruciale pour la migration des animaux vers le Québec et le Nord en raison des changements climatiques.



En collaboration avec [Les Amis de Lac-Tremblant-Nord](#), [Éco-Corridors laurentiens](#) et [SNAP Québec](#), notre objectif est de **protéger jusqu'à 68,8 % de notre territoire**, pour :

- **Augmenter la qualité de la protection** de nos terres publiques en demandant un statut de réserve de biodiversité (aire protégée) plutôt que le statut actuel de protection du cerf de Virginie (aire de confinement) et **augmenter la quantité de territoire protégé** en incluant la totalité des terres publiques dans ce statut de protection;
- **Assurer la protection perpétuelle des terres appartenant à la municipalité** en les transférant dans une fiducie d'utilité sociale (FUS) qui sera gouvernée par un groupe de fiduciaires;
- **Augmenter la conservation volontaire** par nos citoyen(ne)s par l'entremise des divers moyens accessibles à cette fin.

Pour en savoir davantage sur notre projet, nous avons créé une page sur notre site internet où vous trouverez, entre autres, un résumé du projet ainsi que la présentation PowerPoint sur celui-ci qui a été présentée à Québec le mois dernier : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/projet-daيرة-protégée-lac-tremblant-nord/>



Les prochaines étapes du projet sont les suivantes :

- **Poursuite des inventaires environnementaux** (terres publiques et municipales) afin d'identifier les espèces présentes sur notre territoire, ce qui permettra de statuer sur les moyens de protection appropriés grâce au financement reçu de la [Fondation de la faune du Québec](#) et de SNAP Québec;
- **L'élaboration d'un plan de conservation (terres publiques et municipales), avec la collaboration de nos citoyens et citoyennes**, afin d'établir une vision globale pour la mise en valeur de nos milieux naturels. Les consultations à ce sujet débiteront lors de notre *Journée de l'environnement* le 15 juin prochain (voir plus de détails dans la section à cet effet);
- **Communication aux citoyen(ne)s des différentes formes de conservation** possibles sur les propriétés privées (servitude de conservation, dons, ou tout simplement comment rendre nos terrains plus propices aux déplacements des animaux).



Depuis le tout début de notre projet, l'appui sans équivoque que nous avons reçu de notre population confirme que notre proposition de projet s'inscrit dans la philosophie de protection de l'environnement de notre municipalité, ainsi que dans la vision et la volonté collective de notre communauté pour la protection à long terme de notre territoire.

N'hésitez pas à contacter notre administration si vous souhaitez vous impliquer dans le projet, nous serons heureux de nous asseoir avec les personnes intéressées, et nous continuerons à vous tenir informé des avancements de notre projet au courant des prochains mois.

Merci encore à tous nos citoyen(ne)s pour votre enthousiasme à l'égard de notre projet de conservation!

CYANOBACTÉRIES ET QUALITÉ DE L'EAU

L'automne dernier, notre municipalité a connu un épisode de cyanobactéries sur les lacs Tremblant, Bibite et Gervais. Bien que très inquiétante, cette situation a été observée dans plusieurs lacs des Laurentides et n'était pas un reflet de la qualité de l'eau, mais plutôt de la température et des conditions climatiques.

Après avoir discuté avec l'[OBV-RPNS](#), un organisme voué à la protection de l'eau, et suite aux différentes études sur la qualité de l'eau que nous avons effectuées au fil des ans, tous les lacs de notre municipalité sont en santé (un rapport à ce sujet sera présenté lors de notre *Journée de l'environnement* le 15 juin prochain).

La surveillance continue de la santé de nos lacs demeure essentielle et, à titre de rappel pour nos citoyen(ne)s, voici les meilleurs moyens de contribuer à la préservation de la qualité de nos plans d'eau :

- S'assurer que tous les bateaux, canoës et kayaks soient lavés avant d'entrer dans l'un des lacs de la municipalité;
- **Veillez à ce que votre bande riveraine soit en santé** et qu'elle respecte la réglementation municipale;
- S'assurer que votre installation septique (ou autre système) **respecte les règlements provinciaux**.

Beaucoup d'entre vous s'inquiètent d'une éventuelle réapparition des cyanobactéries, en particulier de l'impact qu'elles pourraient avoir sur les loisirs ou la consommation d'eau :

- En tant que municipalité, nous ne pouvons pas garantir la potabilité de l'eau que nous puisons dans nos lacs, surtout en présence de cyanobactéries;
- Bien que les analyses de la qualité de l'eau puissent être effectuées rapidement, la réception des résultats officiels peut prendre un certain temps. L'objectif de l'analyse des lacs est de confirmer :

1. S'agit-il de cyanobactéries?

2. Y a-t-il des toxines dangereuses dans l'eau?

Bien que nos tests de l'année dernière n'aient révélé aucun niveau de toxines le jour où ils ont été effectués, cela n'exclut pas la possibilité que la situation puisse évoluer.

Si un épisode similaire devait se reproduire, nous assurerons une communication régulière et détaillée avec nos citoyen(ne)s. Toutefois, si la présence de cyanobactéries est détectée, nous ne pourrions probablement que fournir des informations sur les risques associés et nous ne lèverons pas les restrictions relatives à la baignade et à la consommation de l'eau.

Si vous avez des questions sur ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité ou à venir nous rencontrer lors de la *Journée de l'environnement* le 15 juin prochain.

Pour plus d'information, veuillez consulter les liens suivants :

[Algues bleu-vert = cyanobactéries! | Gouvernement du Québec](#)

[Prévenir les effets des fleurs d'eau d'algues bleu-vert sur la santé | Gouvernement du Québec](#)

LA VISION DE NOTRE MUNICIPALITÉ À TRAVERS LA RÉGLEMENTATION

Plusieurs d'entre nous ont choisi Lac-Tremblant-Nord pour sa beauté naturelle, et la protection de notre milieu de vie exceptionnel est en partie due à la réglementation implantée par les précédentes administrations (depuis les années 1970), par exemple la grande taille minimale des terrains, le pourcentage d'espace naturel à préserver par terrain, les marges de recul par rapport au lac, la protection des bandes riveraines, etc.

Nos règlements ont évolué au fil du temps en fonction des besoins changeants de notre communauté, et ces dernières années, nous avons sondé les citoyen(ne)s à plusieurs reprises et organisé des consultations afin d'identifier les priorités de notre population en matière d'action municipale.

Les priorités claires de notre population en matière d'action municipale sont les suivantes :

1. **Protéger l'environnement**, en particulier les lacs ainsi que les paysages, et préserver notre riche biodiversité;
2. **Protéger le plus possible notre territoire** des activités industrielles (forestières, minières, etc.);
3. **Limiter l'impact visuel des nouvelles constructions** (bâtiments, routes, entrées privées, etc.);
4. **Éviter** autant que possible **la pollution lumineuse**.

Alors que le Conseil met à jour nos règlements pour mieux refléter la vision de nos citoyen(ne)s pour l'action municipale, nous veillons à respecter cette vision souhaitée et souhaitons concentrer nos efforts sur les priorités de notre population.

De nombreux citoyen(ne)s ne connaissent peut-être pas nos règlements, comme la nécessité d'obtenir un permis pour certains travaux ou projets, tandis que certains ne comprennent pas pourquoi certains règlements sont en vigueur et d'autres ont malheureusement choisi de les ignorer.

Afin de respecter la vision de nos citoyen(ne)s pour notre municipalité et de préserver notre environnement dans son état actuel, les infractions municipales sont malheureusement devenues une partie régulière des tâches de notre administration.

Le Conseil a demandé clairement à notre administration, dans un premier temps, de communiquer directement avec les citoyen(ne)s concerné(e)s afin de mettre en place des mesures correctives, lorsque cela est possible, et de prioriser les actions possibles liées aux priorités susmentionnées. Cette approche n'est pas toujours facile et se heurte souvent à la résistance des citoyen(ne)s.



En gardant à l'esprit le respect de notre vision globale de protection de notre environnement, nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes :

- Si vous ne savez pas si vous avez besoin d'un permis pour vos travaux ou si vous ne savez pas ce qu'il est permis de faire sur votre propriété, veuillez contacter notre administration (info@lac-tremblant-nord.qc.ca) qui est chargée d'appliquer les règlements approuvés par le Conseil;
- Si vous ne comprenez pas pourquoi nous avons un certain règlement, posez SVP la question au Conseil. Nous serons heureux de vous expliquer notre réglementation ou d'entendre comment celle-ci vous affecte directement et de voir si des changements sont nécessaires pour mieux atteindre notre objectif;
- Veuillez SVP respecter nos règlements et donner l'exemple.

Si nous voulons collectivement protéger le magnifique environnement naturel qui nous entoure et que nous aimons tous, nous devons tous, individuellement, travailler à la réalisation de cet objectif commun.

DEMANDES DE PERMIS

Au fil des ans, conformément à la vision de la municipalité, des changements ont été apportés à nos règlements afin de continuer à protéger Lac-Tremblant-Nord sur le plan environnemental et au niveau de l'impact visuel des projets implantés.

Le Conseil demeure ouvert à apporter des changements à nos règlements qui ont du sens aux yeux de nos citoyen(ne)s. Afin d'atteindre notre objectif collectif de protéger l'environnement dont nous avons la chance de profiter, nos règlements et notre processus d'émission de permis doivent être respectés par tous nos citoyen(ne)s.

Afin de vous aider à identifier le type de travaux nécessitant un permis, voici un aperçu très simple de certains travaux nécessitant ou non un permis de la part de la municipalité:

TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS

- La construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire;
- L'abattage d'un ou de plusieurs arbres;
- L'installation d'une piscine ou d'un spa;
- Les travaux de remblai et d'excavation;
- Toute intervention sur la rive d'un lac ou d'un cours d'eau;
- L'installation d'une fosse septique;
- La modification de la couleur d'un bâtiment;
- Le remplacement ou l'ajout d'un quai.



TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS

- Le remplacement de vitres ou de baies vitrées (sans en changer le nombre ou la dimension);
- Réparation ou remplacement de la plomberie (tuyaux, éviers, toilettes, baignoires, etc.) à condition que les travaux n'affectent pas la fosse septique ou le puits;
- La réparation ou la construction d'étagères et d'armoires, ou le remplacement ou la modification des revêtements de sol;
- Remplacement de la toiture (si le matériel et la couleur restent les mêmes);
- Les travaux de peinture extérieure (si la couleur demeure la même).

En tout temps, si vous n'êtes pas certain que les travaux que vous envisagez nécessitent un permis de la municipalité, faites parvenir un courriel à notre administration à l'adresse urbanisme@lac-tremblant-nord.qc.ca.

INFRACTIONS À NOS RÈGLEMENTS

Comme c'est souvent le cas, les citoyen(ne)s qui entament le processus de demande de permis sont surpris par l'information et les détails requis pour obtenir un permis.

Le Conseil reçoit régulièrement des communications de la part de nos citoyen(ne)s au sujet d'infractions constatées, que ce soit pour l'abattage d'arbres dans la bande riveraine, l'éclairage qui enfreint notre règlement sur la pollution lumineuse (ciel étoilé) ou qui cause des nuisances visuelles, la construction de petits bâtiments ou de quais sans permis, etc.

En tant que Conseil, nous avons décidé d'aider notre population à mieux comprendre le travail acharné de notre administration pour que nos règlements soient respectés.

Depuis 2020, il y a eu plus de 25 cas où des citoyen(ne)s ou des entrepreneurs embauchés ont été déclarés coupables d'infractions à nos règlements municipaux. Notre équipe est souvent en mesure de travailler avec la personne ou l'entrepreneur concerné afin de remédier à la situation avant qu'elle ne se rende à l'étape de l'infraction. L'intention demeure d'assurer le respect de nos règlements, mais également d'assurer la correction des dommages causés ou des travaux effectués sans permis.

Voici quelques exemples d'infractions sur lesquelles la municipalité a agi et obtenu gain de cause au cours des derniers mois :

- Travaux non autorisés dans la bande riveraine;
- Excavation non autorisée dans la bande riveraine;
- Location à court terme illégale;
- Défaut d'installation de mesures de protection des arbres;
- Excavation sans permis;
- Bâtiments accessoires construits sans permis;
- Feux illégaux en plein air;
- Abattage d'arbres sans autorisation;
- Nuisances;
- Installations septiques non conformes.



L'objectif principal demeure de collaborer avec la population et de rendre le processus d'émission des permis plus facile et plus rapide, tout en respectant les principes fondamentaux de nos règlements qui protègent notre environnement.

Nous continuons à encourager nos citoyen(ne)s à communiquer avec notre administration en tout temps pour partager vos opinions, vos préoccupations et vos questions concernant nos règlements.

RÉGLEMENTATION POUR ÉVITER LA POLLUTION LUMINEUSE (PHILOSOPHIE DU CIEL ÉTOILÉ)

Dès 1915, la protection du paysage de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a été entérinée dans la charte à l'origine de sa création, consacrant ainsi la protection de son patrimoine naturel qui perdure encore aujourd'hui. En 1970, la municipalité a mis en place des règles urbanistiques innovantes afin d'encadrer de manière plus stricte le développement immobilier. Les résident(e)s ont également démontré, au cours des années suivantes, leurs préoccupations à l'égard de la **préservation de l'environnement et des paysages**.



À cet effet, dès 2007, des modifications ont été effectuées à la réglementation municipale afin d'inclure des dispositions pour **encadrer les sources potentielles de pollution lumineuse**.

À la suite de ces démarches, la municipalité a adopté, en 2020, un **règlement spécifique relatif au contrôle de l'éclairage extérieur** afin d'assurer le respect de la **philosophie du ciel étoilé** et d'éliminer le plus possible les sources de pollution lumineuse sur l'ensemble de son territoire, tant pour les nouveaux projets de construction que pour les bâtiments existants.



À titre de rappel, parmi les mesures complémentaires proposées dans la réglementation pour contribuer à réduire la diffusion de la lumière et la pollution lumineuse, particulièrement en direction d'un lac, notons les éléments suivants :

- Les sources lumineuses doivent idéalement être éteintes après 23h ou la luminosité de la source doit être réduite d'au moins 50 %;
- L'installation et l'utilisation d'un nombre limité de luminaires sur les terrains, les constructions ou les ouvrages sont favorisées;
- L'utilisation de sources lumineuses jaunes est favorisée, au détriment des sources lumineuses blanches ou bleues;
- L'utilisation de sources lumineuses au sodium à basse ou haute pression ou de luminaires à diodes ambrées, rouges ou orangées et possédant moins de 2 500 lumens est favorisée;
- L'utilisation de systèmes de contrôle (minuterie, gradateur, déclencheur automatique) est favorisée, au détriment de sources lumineuses en continu;
- L'utilisation de luminaires fonctionnels et pour des fins de sécurité est favorisée, au détriment de luminaires décoratifs;
- L'installation d'un écran (déflecteur) entre le luminaire et un lac est favorisée;
- La réduction des sources lumineuses à l'intérieur d'une construction et de leur intensité est favorisée.

Si vous avez des questions par rapport au règlement concernant le contrôle de l'éclairage extérieur, n'hésitez pas à contacter la municipalité (info@lac-tremblant-nord.qc.ca ou **819-425-8154**)

MESURES DE SÉCURITÉ

INFORMATIONS ET RESSOURCES – PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES RISQUES DE FEUX DE FORÊT

Chaque année, l'enjeu des feux de forêt demeure préoccupant à travers le Québec et afin de réduire les risques de feux de forêt et protéger votre propriété et notre environnement, le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant fait appel à votre vigilance et vous demande de respecter les consignes suivantes :

- Évitez de faire brûler des branches ou des feuilles sur votre terrain; privilégiez plutôt le compost ou l'écocentre pour en disposer;
- Abstenez-vous de fumer en forêt et, dans le cas contraire, ne jetez pas vos mégots au sol, dans un pot de fleurs ou une platebande, rapportez-les avec vous et jetez-les dans un contenant sécuritaire approprié;
- Ne jetez jamais vos mégots de cigarettes par la fenêtre de votre véhicule – les bords de routes sont particulièrement propices aux feux de broussailles.



INTERDICTION DÉCRÉTÉE PAR LA SOPFEU OU LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Avant de partir un feu, il est important de toujours vérifier l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU ([page d'accueil de notre site internet](#)) et de s'informer des restrictions en cours dans notre région.

Lorsqu'une interdiction de feux en plein air ou à ciel ouvert est en vigueur, il est strictement interdit d'allumer un feu, incluant les foyers extérieurs munis de pare-étincelles et les BBQ à ciel ouvert (sans couvercle).

Veuillez également noter que les **feux d'artifice sont interdits en tout temps** sur le territoire de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord.

Pour en savoir davantage sur la prévention des feux de forêt, voici quelques liens qui vous seront utiles :

- [Site internet de la SOPFEU](#)
- [Réglementation de Lac-Tremblant-Nord concernant les feux](#)
- [Inscription \(gratuite\) au système d'alerte d'urgence de Lac-Tremblant-Nord](#)
- [Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant](#)
- [Conseils de prévention des incendies - Service de sécurité incendie \(Ville de Mont-Tremblant\)](#)

SERVICES AUX CITOYENS

GUIDE DE BIENVENUE

Le Guide de bienvenue de notre municipalité a été lancé officiellement ce printemps : [Guide de bienvenue : Lac-Tremblant-Nord](#)

Ce document se veut une excellente introduction à notre communauté, offrant un portrait de la municipalité et un résumé des différents services municipaux (communications avec les citoyen(ne)s, programmes de loisirs, marinas des lacs Bibite et Tremblant (PLTN), urbanisme, environnement, etc.).

PROGRAMMES MUNICIPAUX DONT VOUS POUVEZ PROFITER

Lac-Tremblant-Nord offre diverses activités à coût réduit à nos citoyen(ne)s, en complément des services offerts par la Ville de Mont-Tremblant via la [Carte Accès](#) :

- Les citoyen(ne)s de Lac-Tremblant-Nord peuvent obtenir une **passse annuelle gratuite** pour le parc national du Mont-Tremblant ([SÉPAQ](#)).

Pour se procurer la passe annuelle gratuite :

1. Remplir le formulaire à cet effet sur notre site internet disponible dans l'onglet [Loisirs](#); et
2. Remettre le formulaire par courriel à la municipalité à l'adresse info@lac-tremblant-nord.qc.ca, nous ferons l'envoi à la SÉPAQ et vous retournerons votre passe par la poste ou par courriel par la suite.

- Vous pouvez profiter d'un **tarif réduit pour l'inscription des enfants** citoyens de Lac-Tremblant-Nord pour le **camp de jour de la Ville de Mont-Tremblant**. Toutes les informations nécessaires (procédure d'inscription, prix, programmation, etc.) concernant le camp de jour sont disponibles sur le [site internet de la Ville de Mont-Tremblant](#).

Une fois l'inscription effectuée, veuillez faire parvenir votre facture à la municipalité et nous vous rembourserons le montant applicable.

- **Nouveauté cette année** : Les citoyen(ne)s qui inscrivent leur enfant de moins de 12 ans à une activité organisée pour une session complète peuvent recevoir un remboursement de la municipalité allant jusqu'à 100 \$ par enfant.

ACCÈS AUX LACS TREMBLANT ET BIBITE

Pour les nouveaux résident(e)s de Lac-Tremblant-Nord, veuillez prendre note que la marina de PLTN est une entité privée, distincte de la municipalité :

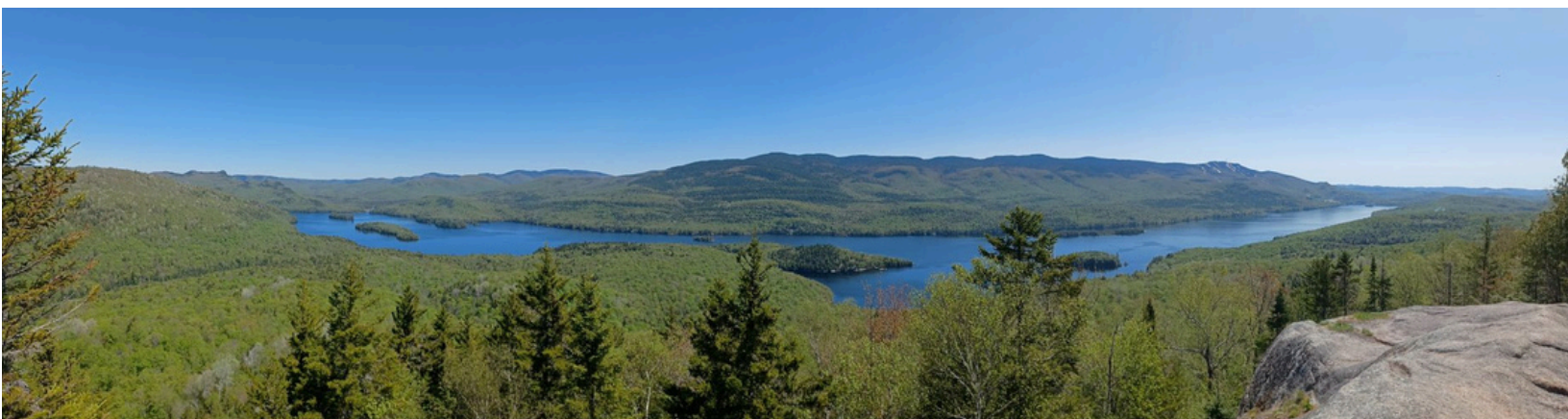
- La **baignade est interdite** aux marinas de PLTN du lac Tremblant et du lac Bibite
- Toutes les questions concernant l'accès aux marinas doivent être adressées à PLTN à l'adresse électronique suivante : secretaire@preservationltn.ca
- Pour plus d'information, visitez le site internet de PLTN : <https://www.preservationltn.ca/>

ACCÈS AU LAC TREMBLANT

D'un commun accord entre PLTN et la municipalité, les citoyen(ne)s de Lac-Tremblant-Nord qui n'ont pas accès au lac peuvent tout de même mettre leur embarcation à l'eau, tous les jours, durant la période estivale :

- L'embarcation doit être lavée (sans frais pour les citoyen(ne)s à la marina de PLTN);
- L'embarcation doit appartenir à un(e) citoyen(ne) de la municipalité; et
- L'embarcation doit être retirée du lac à la fin de la journée.

Il n'y a pas de limite au nombre de fois par été qu'un bateau peut être mis à l'eau.



ACCÈS AU LAC BIBITE

Tout comme l'accès au lac Tremblant, l'accès au lac Bibite est également géré par PLTN, bien que la marina de ce lac soit la propriété de la municipalité.

Les questions relatives à l'accès municipal à la marina doivent également être adressées à PLTN à l'adresse suivante : secretaire@preservationltn.ca



CARTE ACCÈS MONT-TREMBLANT

Comme certains d'entre vous le savent déjà, les citoyen(ne)s de notre municipalité ont accès, via la carte Accès Lac-Tremblant-Nord, à plusieurs activités, établissements et services de la Ville de Mont-Tremblant.

L'an dernier, afin de simplifier le processus administratif et compte tenu du nombre de résident(e)s de Lac-Tremblant-Nord qui possèdent leur carte Accès Mont-Tremblant, la Ville de Mont-Tremblant a décidé de fusionner les deux cartes.

Grâce à la carte Accès Mont-Tremblant, qui doit être renouvelée chaque année avec une preuve de résidence, les citoyen(ne)s de Lac-Tremblant-Nord ont accès aux privilèges suivants :

- **Activités libres en gymnases** - Accès gratuit (0-17 ans et étudiant(e)s) et tarifs réduits
- **Aréna Gilles Cadieux** - Accès gratuit (activités libres) et tarifs réduits
- **Bibliothèques Samuel-Quimet et du Couvent** - Abonnement gratuit
- **Camp de jour de Mont-Tremblant** - Tarifs privilégiés
- **Complexe aquatique Mont-Tremblant** - Accès gratuit (0-17 ans et étudiant(e)s) et tarifs réduits
- **Cours et ateliers** - Tarifs privilégiés et accès prioritaire lors des inscriptions à la programmation
- **Club plage et tennis** - Accès journalier gratuit à la plage (0-5 ans) et tarifs réduits
- **Lac Mercier** - Accès gratuit à la **plage du lac Mercier**
- **Lac Tremblant** - Accès gratuit à la **rampe de mise à l'eau** à la marina du lac Tremblant
- **Parc Plage** - Accès gratuit

- [Première Scène Mont-Tremblant](#) - Tarif réduit sur l'achat de billets de spectacles
- [Salles et plateaux sportifs](#) - Tarifs réduits sur la location
- [Domaine Saint-Bernard](#) - Accès gratuit aux sentiers et à la plage du lac Raynaud
- [Municipalité de Brébeuf](#) - Accès gratuit à la [plage de Brébeuf](#)
- [Parc national du Mont-Tremblant](#) - Abonnement annuel gratuit et tarifs réduits (activités et location)
- [Station Mont-Tremblant](#) - Accès au [programme Ambassadeurs](#)

Afin d'obtenir toutes les informations concernant la carte Accès Mont-Tremblant, veuillez consulter l'onglet [Cartes Accès et expérience](#) sur le site internet de la Ville de Mont-Tremblant.

COMITÉ D'HISTOIRE : METTRE EN VALEUR NOTRE RICHE HISTOIRE!

Lac-Tremblant-Nord possède une histoire riche, et bien qu'elle ait été bien exposée lors du 100e anniversaire de la municipalité, notre administration aimerait trouver une manière de documenter et mettre en valeur notre histoire unique.

À cet effet, le Comité d'histoire de la municipalité poursuit présentement ses efforts de cueillette d'informations (histoires, photos, etc.) et continue de compléter des entrevues avec des citoyens et citoyennes qui ont marqué notre municipalité au fil des ans.

Afin de recueillir le maximum d'informations, nous avons besoin de votre aide; si vous avez des photos anciennes, des objets, des peintures ou autres artefacts que vous êtes prêts à prêter temporairement à la municipalité pour qu'ils soient photographiés ou numérisés, veuillez en informer notre administration.



Le projet final du comité reste à déterminer (livre, chronologie historique, etc.), car l'objectif des prochains mois sera principalement d'assembler et d'organiser les informations que nous possédons sur la municipalité.

Si vous avez des questions, si vous souhaitez participer au comité ou si vous avez des informations à nous partager, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : communications@lac-tremblant-nord.qc.ca.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation!

ÉVÉNEMENTS À VENIR

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT – SAMEDI 15 JUIN, DE 10 H À 14 H, MARINA DE PLTN

Après le succès des deux dernières éditions, et comme notre municipalité est très axée sur la protection de l'environnement et de la biodiversité, les citoyens et citoyennes sont invité(e)s à participer à la 3^e édition de notre *Journée de l'environnement* le **samedi 15 juin, de 10 h à 14 h, à la marina de PLTN.**

HORAIRE DE L'ÉVÉNEMENT

10 h à 12 h

Consultation participative sur les priorités et la vision de conservation à Lac-Tremblant-Nord, animée par des représentants de [Caltha](#), une firme de consultants en écologie appliquée, et d'[Éco-corridors Laurentiens](#).

Cette séance permettra, par l'entremise d'une approche participative et collaborative avec la communauté, de :

- Présenter des données écologiques sur le territoire de la municipalité;
- Identifier, via des activités participatives, les opportunités de conservation à Lac-Tremblant-Nord;
- Discuter de la vision et des priorités de la municipalité en matière de conservation.

Midi à 14 h

Suite à la consultation, divers organismes tiendront des **kiosques d'information** sur place pour discuter des bonnes pratiques environnementales à adopter et de l'importance de la protection de la biodiversité. De plus, un **BBQ GRATUIT** (hot-dogs, hamburgers et options végétariennes) sera également servi pour l'occasion.

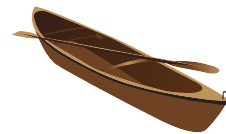
Plus d'informations vous seront communiquées avant l'événement, nous espérons vous voir en grand nombre le 15 juin prochain!

RÉGATE ANNUELLE ET BBQ – SAMEDI 3 AOÛT

La municipalité est heureuse d'annoncer le retour de la Régate annuelle et de son BBQ qui auront lieu le **samedi 3 août prochain!**


La Régate, ouverte à tous les résident(e)s et leurs invité(e)s, est une tradition annuelle de longue date à Lac-Tremblant-Nord, rassemblant notre petite communauté pour des **activités de plage** sur les rives du lac Tremblant, suivies d'un **BBQ** fourni par la municipalité à la marina de PLTN.

Plus de détails sur l'événement vous seront communiqués au courant des prochaines semaines, nous avons hâte de vous voir le 3 août prochain!



INFORMATIONS GÉNÉRALES

COORDONNÉES

 Adresse du bureau municipal : 2-2044 chemin du Village (Mont-Tremblant), J8E 1K4

 Téléphone : 819-425-8154

 Courriel : info@lac-tremblant-nord.qc.ca

 Site internet : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/>

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- **Journée de l'environnement (plus de détails à venir)**

samedi 15 juin, 10 h à 14 h, marina de PLTN

- **Régate annuelle et BBQ (plus de détails à venir)**

samedi 3 août

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (144, RUE DU COUVENT (MONT-TREMBLANT) ET EN LIGNE)

- Samedi 8 juin - 11 h
- Samedi 6 juillet - 11 h
- Samedi 10 août - 11 h
- Samedi 7 septembre - 11 h
- Samedi 5 octobre - 11 h
- Samedi 9 novembre - 11 h
- Samedi 14 décembre - 11 h